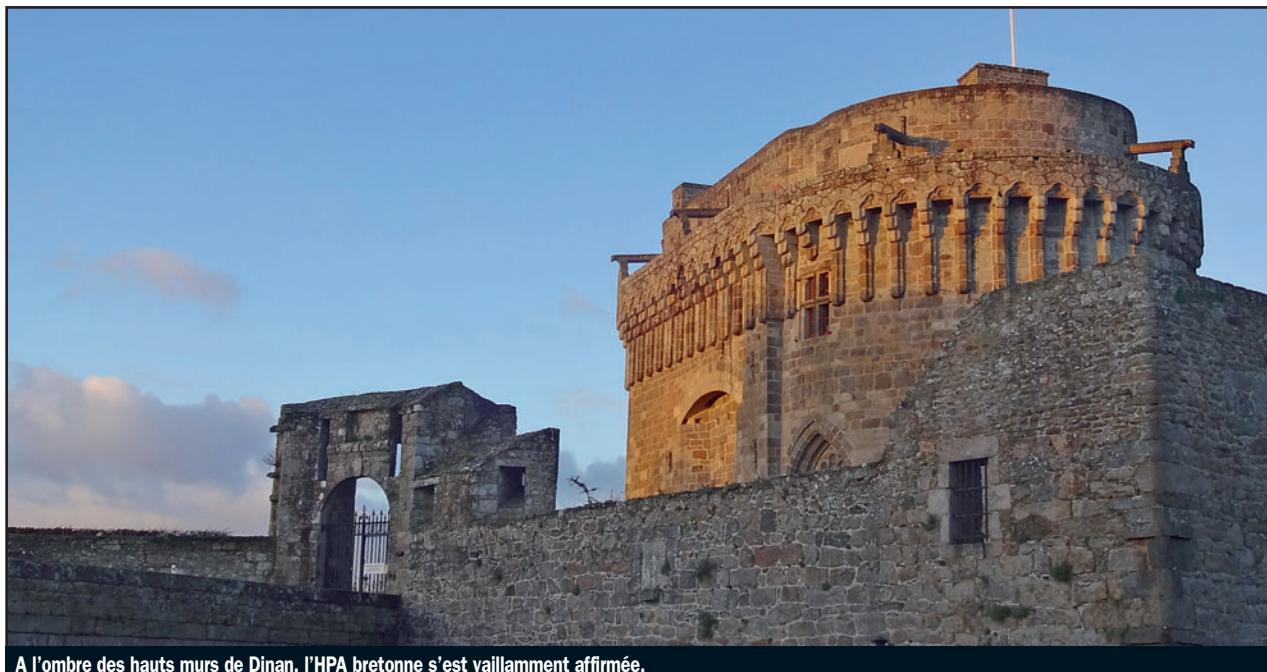


Actualités...

> ASSISES DE L'UNION BRETONNE

Vigilance sur tous les fronts



A l'ombre des hauts murs de Dinan, l'HPA bretonne s'est vaillamment affirmée.

C'est en la charmante cité de Dinan que se sont récemment tenues les Assises de l'UBHPA placées, comme il se doit, sous le signe de la réflexion quant à l'avenir de du camping en terre bretonne. « Vigilance », « lobbying », « esprit collectif » sont des mots qui ont émaillé les interventions de Nicolas Dayot, le jeune président de l'organisation : une terminologie reflétant une volonté de mobilisation dans une période où chacun peut jouer un rôle au profit du métier.

En deux journées, un programme très dense a été proposé. Interventions à caractère juridique (avec l'avocat Cyril Repain), sujets d'actualité (dont l'Accessibilité avec l'expert Frédéric Dumez). Le CRT et Atout France ont également apporté leur pierre à ce temps précieux de méditation et de débat, de même que ce spécialiste du Web hôtelier qu'est Thomas Yung. Pour sa part, Camping

Qualité a porté la bonne parole quant à ses projets de développement en réponse aux systèmes des OTA. « *Le projet de Camping Qualité repose sur un juste constat. Il peut constituer un tremplin efficace en particulier pour les petits établissements. Sur le marché, ainsi, nous pouvons effectivement avoir un poids bien réel puisque nous sommes un millier. La question est de savoir si nous pourrons financer*



Nicolas Dayot, un jeune président diplomé et déterminé.

un tel déploiement. Reste aussi à définir la forme juridique de la structure à mettre spécifiquement en place » nous a dit en substance Nicolas Dayot, début février.

Comment afficher les prix ?

Au chapitre des sujets abordés, les résidentiels et les clauses abusives qui peuvent venir polluer les contrats ont été traités. La question de



A la tribune: Nicolas Dayot entouré de Jean-Claude Lucas, trésorier, de Laurence Guegueniat (secrétariat) et de Vikki Purl, coordinatrice régionale.

ENQUÊTE Profils des campings bretons

La fédération régionale a lancé une enquête parmi ses membres afin de mieux en connaître les profils. Près de 340 d'entre eux ont répondu à un questionnaire conçu à cet effet. Il en est ressorti ce qui suit :

- 27% sont des entreprises individuelles
- 73% sont structurées en sociétés

Propriétaires :

77 % sont propriétaires du foncier dont 29% qui le sont depuis avant 1980. 48% sont devenus propriétaires depuis 2001 dont 11 % au cours des 4 dernières années. Ceci aboutit au fait que les campings sont, en nombre, soumis à une charge d'emprunts importante, charge qui pèse sur les investissements d'amélioration des équipements et services.

Non-propriétaires :

Les non-propriétaires se répartissent ainsi : 12% en bail emphytéotique, 21% en location-gérance, 20% en DSP et 47 % en bail commercial. Répartition des emplacements dans les campings, sur 48363 emplacements pris en compte :

- 9947 RML
- 1278 HLL
- 88 locatifs pour PMR
- 1969 locatifs de T.O.
- 9125 résidentiels
- 25 336 emplacements nus (soit 52% du total)

Les piscines :

- 46 % de bassins simples
- 31 % de piscines couvertes
- 23 % d'espaces aquatiques

Situation géographique :

- 82 % en communes du littoral
- 19 % dans la bande des 100 mètres
- 15 % en sites classés
- 4% en sites inscrits
- 10 % en Natura 2000

A savoir encore : côté emploi, sur 3113 emplois étudiés, les CDD saisonniers s'établissent à 1259 (juillet et/ou août) pour 525 CDI et 304 non salariés. Le reste se répartit de manière plutôt équitable entre les CDD de moins de 3 mois à plus de 5 mois.

Actualités...

> ASSISES DE L'UNION BRETONNE

l'affichage des prix des séjours dans l'ensemble des campings est également apparue comme épineuse: comment afficher des tarifs alors que l'un des modes de fonctionnement de l'HPA repose sur le yield (la variation des prix en fonction de la demande)? Réponse: par sécurité il convient d'afficher les prix les plus élevés au risque de faire fuir certains clients. On peut aussi envisager de publier une fourchette de tarifs mais on n'est pas certain que la méthode séduise les administrations concernées. Il n'est donc pas exclu que ce sujet revienne rapidement sur la table un peu partout en France et – pourquoi pas – sur le bureau du (de la) ministre en charge du Tourisme.

L'Accessibilité toujours en question

Et pour ce qui est de ce serpent de mer qu'est l'Accessibilité dont la date-clé est, en principe, le début 2015, la question restait ouverte au moment des Assises bretonnes. On attendait, à ce propos, des



Thomas Yung, spécialiste du Web, a détaillé les stratégies à déployer vis-à-vis des OTA.

aux campings de s'engager dans la démarche, administrativement parlant, pour prouver leur bonne foi si besoin. Ensuite, lorsqu'il faudra investir dans les travaux : « *A nous de trouver des solutions malignes, pragmatiques et peu coûteuses. Il en existe* » assure Nicolas Dayot. Donc: pas de panique.

Les OTA, oui mais...

Parmi les sujets abordés en Bretagne celui des Online Travel Agencies



Personnalité de l'HPA, Yvonnick de la Chesnais (Domaine des Ormes) n'a pas manqué le rendez-vous des Assises (au centre).

propositions imminentes de la part de Madame Campion, sénatrice. Face à un constat simple selon lequel personne n'est prêt, dans le public comme dans le privé, des dispositions d'assouplissement devaient être annoncées. L'idée générale étant que, quoi qu'il advienne, il est conseillé

(OTA) et autres intermédiaires du Web. Thomas Yung, spécialiste « de la toile » et ancien hôtelier lui-même, a tiré les leçons de ce que vivent ses anciens collègues de ce point de vue. Il a longuement détaillé le mode de fonctionnement des OTA, décrit leur puissance et leurs méthodes parfois



RAPPORT Loi littoral et mobil-homes

Fin janvier, Jean Bizet (sénateur UMP de la Manche) et Odette Herviaux (sénatrice socialiste du Morbihan), rapporteurs pour la commission du Développement Durable, ont présenté à la presse leur rapport d'information sur la loi « Littoral ». Celui-ci s'intéresse en partie aux campings.

Extraits du rapport:

« Le code de l'urbanisme n'opère aucune distinction entre mobile home, tentes et caravanes, qui peuvent être installés indistinctement sur un emplacement. En facilitant la réalisation d'aménagements, un assouplissement de la loi Littoral risque d'encourager le remplacement des tentes en toile par des mobile homes. Or cette forme d'occupation du sol simule de plus en plus l'urbanisation en dur. Le risque est que les campings situés à proximité du rivage se transforment en villages permanents, affaiblissant ainsi l'effet utile du principe d'inconstructibilité. En limitant les possibilités de réaménagement, la loi Littoral freine cette dynamique alimentée par la spéculation foncière (...) »

« (...) Il conviendrait d'imposer que la mise aux normes des terrains de camping situés dans des communes littorales ne conduise pas au raccordement ultérieur de nouveaux mobile homes ou habitations légères de loisir. Cette dérogation, accordée au cas par cas par le préfet et fermement contrôlée par les services de l'Etat, serait similaire dans son principe à la dérogation accordée pour la mise aux normes des installations agricoles, qui plafonne les effluents d'élevage ».

I'Environnement quant à ce sujet... d'autant qu'un très récent rapport parlementaire a jeté, étrangement et contre toute attente, un regard désapprobateur sur les mobil-homes situés en zone Littoral. On croyait qu'en la matière tout était réglé mais « *on risque de se réveiller un jour avec la gueule de bois* » a laissé tomber Nicolas Dayot préférant sans doute une mobilisation préventive à tous les échelons au risque d'une impasse (lire notre encadré à ce sujet). La « vigilance » tant de fois évoquée lors de ces journées bretonnes, est donc de mise à l'égard de ce problème vital pour l'ensemble de la filière et du Tourisme en général. A suivre de près. ■